

**A diffuser à
tous les ITPE**

la lettre
DU SECRETAIRE GENERAL

Numéro 227

Paris, le 3 mars 2006

***Statut et Gestion du corps des ITPE : c'est reparti !
La concertation, obtenue par SNITPECT, est lancée ce jour.***

Cher(e) camarade,

Comme nous te l'annonçons à l'issue de la CAP mutations du 2 février 2006 (voir sur www.snitpect.fr le compte-rendu « En direct de la CAP n°38 »), les représentants élus du SNITPECT à la CAP ont obtenu la réouverture de la concertation avec la DGPA en matière statutaire et de gestion.

A notre demande, **une première réunion avec l'administration vient de se dérouler ce vendredi 3 mars 2006.**

Nous avons rappelé que pour le SNITPECT l'objectif est :

- d'aboutir à la signature d'un **nouveau décret statutaire**, à trois niveaux de grades, terminant à HEB, **pleinement inter – fonctions publiques** selon une homologation statutaire avec le cadre d'emploi revalorisé d'ingénieur territorial, avant la mise en œuvre effective des transferts ;
- d'encadrer la charte de gestion en accompagnement de cette nouvelle réforme statutaire pour le corps par **un document d'orientation** plus général sur la gestion, le positionnement et les évolutions prévisibles du groupe des Ingénieurs des TPE.

Ce statut à trois niveaux de grade devra permettre de reprendre l'ensemble des revendications portées par le SNITPECT pour le groupe des Ingénieurs des TPE et non concrétisées par le gouvernement lors de son arbitrage en 2005, en particulier en ce qui concerne les conditions d'ancienneté et de reclassement des ITPE recrutés dans le corps ces dernières années par voie de concours interne, liste d'aptitude, examen professionnel et concours sur titres.

Lors de cette première réunion de travail, nous avons obtenu un débat sur le contenu du décret statutaire corrigeant l'application des articles 21 et 36 du décret du 30 mai 2005, afin de rendre **encore plus favorables et optimales les conditions de reclassement des TSE et CTPE dans le corps**, de façon durable. Ce décret modificatif est actuellement soumis aux avis interministériels avec l'objectif d'un passage en CTPM du 28 mars 2006.

Nous avons fermement rappelé notre exigence quant à l'aboutissement des reclassements de tous les ITPE concernés par l'article 36 du statut 2005, de façon immédiate et rétroactive à la date du 1^{er} juin 2005. Cette mesure de gestion doit s'effectuer en anticipant la publication du décret statutaire modificatif, annoncée pour le milieu de l'année 2006, tout en intégrant ses nouvelles dispositions.

Par ailleurs, concernant les textes (contingentement et emplois) d'application du décret ICTPE, la DGPA nous a confirmé leurs signatures par le ministre de l'Equipement ainsi que leurs publications imminentes en ce qui concerne l'Equipement. Les textes de contingentement et définissant les emplois éligibles concernant les autres ministères employeurs d'ITPE sont également dans le dernier circuit de validation interministérielle, la DGPA menant un travail concerté à son niveau, conformément à notre demande.

Nous avons obtenu un calendrier de travail pour 2006 :

- pour la réforme statutaire, nous avons demandé que la DGPA travaille de concert avec la DGCL afin de permettre une première réunion de concertation en avril 2006 ;
- sur la gestion, des orientations générales seront définies pour l'été 2006, les propositions qui en découlent pour l'avenir du groupe des ITPE seront arrêtées d'ici décembre 2006 et leurs traductions en mesures de gestion, corrélées avec la charte de gestion et le projet de réforme statutaire, seront validées au premier trimestre 2007.

Avec cette première réunion, **nous entrons concrètement dans une nouvelle étape de progrès** pour tous les Ingénieurs des TPE.

Il nous appartient, tous ensemble, d'aller chercher **ces nouveaux succès collectifs** en nous donnant les moyens et la force dès le 21 mars 2006 de les conquérir puis de les faire évoluer autant et plus que nous avons pu le faire avec ceux récemment gagnés, dans le souci des intérêts de chaque ITPE et du progrès de tous, autour d'un projet pour le groupe des Ingénieurs des TPE.

Ils sont à notre portée. **Tous unis et solidaires !**

Pascal PAVAGEAU
Secrétaire Général

